RBC Placements en Direct[MC]

RBC Placements en Direct Inc.

CONVENTION DE MARGE

Définitions et interprétation : Dans la présente convention, le terme **« compte »** désigne chacun des comptes de l'investisseur tenus pour lui par RBC Placements en Direct[MC] ; **« RBC Placements en Direct »** désigne RBC Placements en Direct Inc.; le mot **« titre »** s'entend de toutes les actions, obligations, débentures, certificats de placement et autres valeurs semblables; les **« opérations »** englobent tous les achats, ventes ou autres opérations liées à des titres.

Pour valeur reçue que je déclare suffisante, je conviens avec RBC Placements en Direct que le ou les comptes tenus pour moi par RBC Placements en Direct (les comptes) dans le but de faire les opérations sur titres et d'autres opérations connexes (« les opérations ») sont assujettis aux dispositions suivantes :

1. Toutes les opérations effectuées en mon nom seront assujetties aux règlements de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et/ou de la commission de valeurs mobilières compétente.
2. **Marge :** Les comptes comportent le taux de couverture que RBC Placements en Direct m'a consenti au moment en cause, étant entendu que RBC Placements en Direct peut toujours, sans envoyer de préavis :
   a) réduire ou annuler la marge, et refuser de l'augmenter ;
   b) exiger de moi un taux de couverture supérieur à celui qu'imposent les autorités compétentes.

   Je m'engage à rembourser sur demande à RBC Placements en Direct toute dette découlant d'opérations effectuées dans les comptes et à toujours fournir les garanties et entretenir les couvertures exigées par RBC Placements en Direct; je m'engage à me conformer sans délai à tout appel de marge.
3. **Renonciation/modification :** Le fait que RBC Placements en Direct a agi d'une façon particulière ou a omis de le faire, ou n'a pas exercé un droit, un recours ou des pouvoirs légaux ou contractuels n'entraîne aucune renonciation à ses droits, recours ou pouvoirs et ne les modifie en aucune façon. Cette convention ne peut être modifiée que par une autre convention écrite entre RBC Placements en Direct et moi-même; cependant, à condition que je reçoive un préavis écrit d'au moins soixante (60) jours, RBC Placements en Direct peut apporter des modifications aux clauses de cette convention, et je serai réputé les avoir acceptées si, après la date de ces modifications, je continue à utiliser l'un ou l'autre des comptes ou y conserve des fonds en dépôt ou des titres en compte.
4. **Avis de changement :** Je m'engage à informer RBC Placements en Direct par écrit sans délai de tout changement important intervenu dans ma situation financière, ainsi que dans mes besoins ou dans mes objectifs de placement.
5. **Incorporation par renvoi :** Je reconnais explicitement avoir lu et accepté les dispositions de la Convention d'exploitation de compte dont toutes les dispositions sont incorporées par renvoi à la présente convention, comme si elles y étaient expressément énoncées, avec les modifications nécessaires.

N° de compte

Vous ne pouvez apporter de modification à ce formulaire. En imprimant et en signant le présent formulaire, vous indiquez que vous acceptez le formulaire approuvé par RBC Placements en Direct.

Nom du requérant (en caractères d'imprimerie)

Nom du corequérant (s'il y a lieu) (en caractères d'imprimerie)

Signature du requérant

Signature du corequérant (s'il y a lieu)

Date

Date

Réservé à RBC Placements en Direct

Nom

Signataire autorisé

Date

RBC Placements en Direct Inc., et la Banque Royale du Canada sont des sociétés affiliées distinctes. RBC Placements en Direct Inc. ne fournit pas de conseils en placement et ne fait pas de recommandations concernant l'achat ou la vente de titres. Les investisseurs sont responsables de leurs décisions de placement. RBC Placements en Direct est un nom commercial utilisé par RBC Placements en Direct Inc. [MC] Marque de commerce de la Banque Royale du Canada. ® Marque déposée de la Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de la Banque Royale du Canada. Utilisation sous licence © Banque Royale du Canada 2010. Tous droits réservés.